



L'actualité professionnelle du secteur de l'environnement

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies. [En savoir plus](#)

Fermer

Génie écologique : les filières du végétal en quête de reconnaissance

Préservation de la biodiversité, restauration des sols, gestion des eaux usées..., la filière horticole et du paysage réaffirme son expertise en matière de génie écologique, en développement en France.



© VNF Restauration de berges

Le génie écologique est "*une jeune filière en pleine structuration*", a déclaré le 11 décembre Louis-Philippe Blervacque, président de l'association fédérative des acteurs de l'ingénierie et du génie écologique (A-IGéco), à l'occasion d'un colloque à Paris rassemblant les acteurs du marché. Ce colloque a été organisé par les professionnels du végétal (Val'hor) et du paysage (Unep) et l'association française pour le génie biologique ou génie végétal (AGéBio), avec pour objectif de "*valoriser le savoir-faire*" de la filière.

La restauration des cours d'eau, l'entretien des espaces naturels, la préservation de la biodiversité dans les projets d'infrastructures mais aussi le reboisement, la requalification des zones humides et l'épuration ou la dépollution des sols et des eaux (phytoréhabilitation) sont autant d'activités relevant du génie écologique. La filière regroupe en effet des sociétés d'ingénierie (bureaux d'études), des maîtres d'oeuvre, des entreprises de travaux et des fournisseurs ayant des activités dont l'objectif principal est de préserver et restaurer le bon fonctionnement des écosystèmes (diagnostics naturalistes, prise en compte de la biodiversité dans les plans locaux d'urbanisme, dans les trames vertes et bleues, ...). Le génie écologique intervient depuis la conception jusqu'à la réalisation des projets en s'appuyant sur des techniques d'aménagement prenant en compte la capacité de résilience écologique des écosystèmes et limitant les prélèvements sur les ressources naturelles.

Il fait partie des 18 "*filières industrielles stratégiques de l'économie verte*" identifiées début 2010 par le ministère de l'Ecologie. Cette filière verte fait l'objet d'un plan d'actions national ayant pour objectif de favoriser son développement. Le génie écologique, appliqué aux ouvrages d'eau et d'assainissement (phytoépuration, recyclage des eaux usées, traitements membranaires...) et à la restauration des milieux aquatiques figure parmi les "*filières considérées matures*" par le Commissariat général au développement durable (CGDD) en février 2013. La filière a connu "*un fort développement*" entre 2009 et 2011 avec environ 10% de croissance annuelle, selon le CGDD. Elle bénéficie d'une norme Afnor, depuis octobre 2012, dédiée à la conduite de projets de génie écologique visant la préservation et le développement des habitats naturels des zones humides et cours d'eau.

Se faire connaître des acteurs publics

En juin 2014, le ministère de l'Ecologie a mis en ligne l'*annuaire national de la filière* recensant 161 entreprises (TPE, PME...) afin de "*lui donner la visibilité qu'elle mérite auprès des maîtres d'ouvrage*". "*Que vous représentiez une collectivité, un particulier ou une entreprise privée, les entreprises de la filière génie*

écologique peuvent vous aider à éviter, réduire ou compenser les impacts de votre activité sur la biodiversité et à bénéficier des services qu'elle rend", met en avant l'annuaire. Ces opérations visent à répondre aux objectifs fixés par les réglementations française et européenne notamment en matière de gestion de l'eau (bon état écologique) et préservation de la biodiversité (projet de loi-cadre en discussion au Parlement), souligne le ministère.

Mais les techniques des entreprises du végétal et du paysage manquent encore de "visibilité et d'identification" auprès des maîtres d'ouvrages et des maîtres d'œuvre, a déploré François Cassotti, président du groupe "métier génie végétal" de l'Unep. Les professionnels du paysage - paysagistes, concepteurs, entrepreneurs du paysage, semenciers, pépiniéristes - "maîtrisent le matériel végétal et produisent des aménagements durables", a-t-il réaffirmé. Les travaux de génie végétal "sont inclus dans le grand ensemble du génie écologique à l'aide de techniques douces en opposition aux techniques lourdes du génie civil". Cependant, les paysagistes "ne peuvent avoir l'occasion de s'approprier le savoir-faire que si les marchés sont composés de lots d'où le génie végétal peut être extrait", a-t-il prévenu. Or, pour l'heure, les cahiers des charges des acteurs publics "ne sont pas forcément au rendez-vous", regrette également Louis-Philippe Blervacque.

Rédigées par l'Unep et l'AGéBio, les règles professionnelles dédiées aux travaux du génie végétal seront éditées d'ici fin décembre, a précisé de son côté Manuel de Matos de l'Unep. "Leur respect par les entreprises qualifiées permettront d'attester de leur professionnalisme (...). Ces outils participent à la structuration de la filière", a-t-il souligné.

Vers un génie écologique "made in France" ?

Autre bémol : Freddy Rey, président de l'AGéBio a pointé des "lacunes réglementaires" concernant notamment "l'utilisation de semences qui ne sont pas agricoles". Il a également appelé à renforcer la traçabilité des géofilets biodégradables tissés à base de coco importés d'Inde ou de jute produits au Bangladesh. Le plan d'actions ministériel prévoit la mise en place d'une norme permettant d'évaluer la qualité des géofilets en fibres naturelles actuellement commercialisés dans l'Hexagone. D'autres géofilets, à base de chanvre ou biosourcés (à base d'orties, de luzerne) sont en cours de développement en France, selon l'AGéBio.

Le plan d'actions veut également favoriser le développement de filières locales de semences et de matériel végétal indigènes destinés aux opérations de génie écologique. Le ministère de l'Ecologie, l'association Plante & Cité et la Fédération des conservatoires botaniques nationaux (FCBN) ont lancé le label national "végétal local", issu du projet "Flore-locale & messicoles" mené de 2012 à fin 2013. La flore sauvage non soumise à réglementation (protection nationale ou régionale des plantes rares ou menacées, certification ou réglementation forestière) n'est encadrée par aucune directive quant à la traçabilité du matériel végétal depuis sa zone de prélèvement, ni quant à la qualité des végétaux commercialisés.

L'objectif du label "est de valoriser l'utilisation des végétaux indigènes dont l'origine est garantie", a indiqué Jérôme Millet de la FCBN. Onze régions "d'origine locale" ont été définies dans le cadre du projet (massif pyrénéen, nord du bassin parisien, région Centre, Corse...), a précisé Damien Provendier, chargé de mission à Plante & Cité. Ce zonage délimite des territoires à l'intérieur desquelles le transfert de semences est compatible avec la conservation du patrimoine génétique local. Le label est attribué par espèce et par région d'origine pour 10 ans. "L'accueil des premiers bénéficiaires du label est prévu début 2015", a-t-il ajouté.

Article publié le 17 décembre 2014

[Rachida Boughriet](#)

© Tous droits réservés Actu-Environnement

Reproduction interdite sauf accord de l'Éditeur ou établissement d'un lien préformaté [23506] / utilisation du flux d'actualité.

Actu-Environnement

© 2003 - 2014 COGITERRA - ISSN N°2107-6677

Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).